COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 MARS 2012

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents: Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. PORTES - A. LEGRAND - M. F. SAURIN - G. ESTAMPE - J.P. ROUANET - R. BERINGUIER - D. NADALIN – T. MARTY - L. BONHOMME - M. CAMP - Ph. BOUCHE - A. M. FERNEKESS - C. ECHARDOUR - G. CABESSUT - L. COMBE - N. REY - D. MALHAIRE

Absents excusés: V. RICCI - M.B. PANASSIE - D. HENRY - N. DEYSSON

Absents: R.M. URRIOLABEITIA - A. MASSOT - B. DE SOUSA -

Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN Procuration de V. RICCI à M. PORTES Procuration de N. DEYSSON à Ch. FAURIE

<u>Secrétaire de séance</u> : M. G. ESTAMPE a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Rapporteur : Christian FAURIE

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Janvier 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES DONT LE TEMPS DE TRAVAIL EST SUPERIEUR OU EGAL A 28 HEURES HEBDOMADAIRES (REGIME DE COTISATION A LA CNRACL)

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée que depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

A la suite de la résiliation par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31/12/2013, en juin 2011, le CDG31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013).

La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pour les agents sous statut CNRACL a été votée par le Conseil d'Administration du CDG31 lors de sa séance du 26 Septembre 2011.

Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/12/2011 au groupement AXA France VIE / GRAS SAVOYE et le marché a été notifié par courrier en date du 27 décembre 2011.

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prend effet le 1^{er} janvier 2012. Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle par la collectivité avec un préavis de quatre mois

Compte tenu de l'augmentation sensible du taux de cotisation (+3 %) dans ce nouveau contrat, à bases égales, une étude a été engagée pour déterminer l'option la mieux adaptée à notre collectivité dans le contexte financier actuel.

A côté des conditions actuelles qui généreraient une augmentation de la cotisation de plus de 30.000,00 €, une option dans laquelle ne seraient pas prises en charge dans les bases de calcul les charges patronales a été privilégiée car si elle permet de réduire l'augmentation de la cotisation de 3000,00 € par rapport à l'année précédente, les effets sur les remboursements se feront bien évidemment sentir mais à un niveau acceptable.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'autoriser le CDG31 à souscrire, pour le compte de la collectivité, le Contrat d'Assurance Statutaire auprès de AXA France VIE / GRAS SAVOYE, de ne prendre en compte, pour le calcul de la cotisation, que le traitement de base indiciaire brut. Seront exclus désormais de l'assiette de cotisation la nouvelle bonification indiciaire, le supplément familial de traitement et les charges patronales et de déterminer les risques à assurer pour les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL) comme suit : - Décès

- Accident et maladie imputable au service

- Accident et maladie non imputables au service (sauf maladie ordinaire et maternité/adoption) 1,92 %

- Maternité et adoption 1.78 %

0.97 %

- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt 4,15 %

Le taux de cotisation global (tous risques couverts) s'élevant donc à 8,97 %.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2011

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur ROUANET précise que seules sont prises en compte les opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan doit être annexé. Aussi, certaines opérations engagées juridiquement en 2011 mais non réalisées budgétairement en 2011 ne figurent pas dans ce bilan.

Monsieur ROUANET présente le bilan des acquisitions et échanges opérés en 2011 :

ACQUISITIONS DE TERRAINS NUS:

Vendeur	Parcelle	Situation	Superficie	Prix
SCI Coopeval	D 2081	Les Pélissières	769 m²	Euro symbolique
Consorts FOURNIER	C 1404 ET 1418	Fontaynes	281 m²	Euro symbolique
M. et Mme GOMEZ	C 1412	Fontaynes	1305 m²	Euro symbolique
Consorts SEMERDJIAN	C 1414	1031 Chemin de Peyrot	330 m²	Euro symbolique
M. et Mme FOURNIER	C 1221 – 1410 – 1416 – 1423 - 1425	Fontaynes	2358 m²	Euro symbolique
Mme DUPONT	C 1421	Boudoun	71 m²	Euro symbolique
M. ROSSIGNOL	C 1408	Fontaynes	307 m²	Euro symbolique

ECHANGE DE TERRAIN NU:

Parties	Parcelle	Situation	Superficie	Prix
M. THORRIGNAC	E 1656	2 Rue de la Pégou	237 m²	Sans soulte
Commune de Bouloc	E 1673	A la Pégou	103 m²	

Monsieur ROUANET propose à l'Assemblée d'accepter le bilan des acquisitions et échanges ainsi présenté.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNCATION

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FCPE POUR LE COLLEGE DE FRONTON

Rapporteur: Thierry MARTY

Monsieur MARTY informe l'Assemblée de la demande de subvention que lui a adressée l'association FCPE pour le collège de Fronton au titre de l'organisation du forum des métiers programmé fin février 2012.

Compte tenu de l'intérêt particulier que présente cette manifestation pour les collégiens et lycéens de notre secteur géographique, Monsieur MARTY propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'association FCPE pour le collège de Fronton.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association FCPE pour le collège de Fronton.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BAOBAB 31

Rapporteur: Thierry MARTY

Monsieur MARTY rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation de la bourse aux livres du 4 Février 2012. A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 157,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY rappelle à l'Assemblée que la section de la Haute-Garonne de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite a souhaité mettre à l'honneur les 4 jeunes qui ont porté secours le 26 mai 2011 au chauffeur de bus qui avait été victime d'un malaise dans le bus qui les conduisait au collège de Fronton. Il précise que sur ces 4 collégiens, 3 sont domiciliés à Bouloc et le dernier à Villeneuve-Lès-Bouloc.

Afin de réserver le meilleur accueil aux lauréats à l'occasion de la remise du 1^{er} Prix du Civisme, la commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

De par l'acte de courage dont ces jeunes ont su faire preuve, Monsieur MARTY indique qu'il lui paraît important de s'associer à cette mise à l'honneur et propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 150,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € à la section de la Haute-Garonne de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite.

ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES SALLES ASSOCIATIVES DU BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE indique au Conseil Municipal que les travaux de rénovation du bâtiment de l'ancien presbytère viennent de s'achever. Il apparaît donc opportun d'équiper les salles de ce bâtiment destinées aux associations du mobilier adéquat.

Il précise que plusieurs fournisseurs ont été consultés et présente les devis de la société SAPIAC OFFICE d'un montant de 2.057,98 € T.T.C, pour 10 tables et 2 armoires, et celui de la société DIRECT Collectivités d'un montant de 1.818,16 € T.T.C., pour 44 chaises et 2 sièges, l'ensemble s'élevant à 3.875,28 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de ces acquisitions et de solliciter du Conseil Général une subvention pour l'acquisition de ce mobilier nécessaire à la mise en service des locaux associatifs du bâtiment de l'ancien presbytère.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée de la demande du Trésorier de Fronton de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les décorations de Noël, illuminations de

- fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas de fin d'année,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles,
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres communales, nationales, internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges notamment dans le cadre de jumelages ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal décide de se prononcer, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au Budget Communal.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Rapporteur : Christian FAURIE

Avant de présenter les résultats du Compte Administratif, Monsieur FAURIE rappelle que le Budget Primitif 2011, pour ce qui est particulièrement de la section de fonctionnement, a une nouvelle fois été bâti dans un esprit de grande rigueur avec des objectifs d'économie sur les dépenses et une grande prudence dans les recettes. Cette politique a permis de consolider le résultat des années précédentes et de dégager un très bon excédent de fin d'exercice. La section de fonctionnement présente un excédent de 630.518,00 €, soit 116.000 € de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne la section d'investissement, le volume des opérations inscrites est important (1.490.000,00 € dont la moitié pour les travaux d'extension de l'école maternelle Phase 3) mais maîtrisé puisque l'augmentation de la charge d'emprunt qui en découle est raisonnée.

La section d'investissement présente toutefois un déficit de 12.196,52 €, très nettement inférieur à celui de l'année précédente. Il convient toutefois de préciser qu'après incorporation des restes à réaliser qui sont négatifs (- 249.377,05 €), ce déficit s'élève alors à 261.573,57 €. Le fort déficit des restes à réaliser s'explique notamment par le décalage dans le temps entre les subventions attendues (plus de 200.000,00 € pour les travaux de l'école maternelle notamment) et les dépenses réalisées sur l'exercice budgétaire 2011 (près de 600.000,00 € pour les seuls travaux de l'école maternelle).

Monsieur FAURIE présente ensuite une analyse rétrospective financière de la commune sur les 5 derniers exercices : on constate d'abord que le ratio de désendettement s'améliore encore nettement en 2011. Pour ce qui est des soldes intermédiaires de gestion, les indicateurs d'épargne se sont améliorés sensiblement ces 3 dernières années ; parallèlement, l'autofinancement a été accru (effet de ciseau perceptible) et permet depuis 2011 des investissements importants et indispensables, nettement visibles sur le diagramme des dépenses d'investissement.

Monsieur FAURIE poursuit en présentant le Débat d'Orientation Budgétaire des budgets de la Commune de Bouloc, à savoir le budget principal de la commune qui comprend essentiellement les différents services municipaux et leurs équipements, le personnel communal et les budgets annexes : la Caisse des Ecoles et le C.C.A.S.

Pour faciliter la compréhension et le débat, n'apparaissent dans le document présenté aux conseillers municipaux que les points particuliers ayant des incidences financières en 2012. Toutes les charges n'ayant pas de modifications importantes par rapport à l'année 2011, ne sont pas traitées.

En ce qui concerne le budget général de la commune, de nombreuses évolutions ont été prises en compte dans la <u>section de fonctionnement</u> :

Les conséquences de la Loi de Finances pour 2012 sur le budget des communes :

Les collectivités territoriales, et les communes en particulier, n'échappent pas aux réalités économiques du moment. L'Etat poursuit irrémédiablement son désengagement.

Les concours financiers de l'Etat (dont la D.G.F.) sont gelés depuis 2011 et ce, pour 4 ans ; à Bouloc, la D.G.F. connaît encore cette année une petite hausse compte tenu de l'augmentation du chiffre de la population.

La Dotation de Solidarité Rurale devrait augmenter de 4,60 %.

La création du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.R.I.C.), outil de péréquation horizontale entre collectivités « riches » et collectivités moins aisées doit être mentionnée même si on n'en connaît pas aujourd'hui les conséquences pour la commune de Bouloc.

Concernant les bases d'imposition, la loi de Finances pour 2012 revalorise de 1,8 % les valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux.

Pour ce qui est de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, les effets de la crise sur le marché immobilier et de la crise économique en général nous incitent à être prudents sur l'évaluation de la recette correspondant aux droits de mutation même si elle a quelque peu augmenté en 2011 pour notre commune.

A côté des augmentations des prix voulues par l'Etat pour le gaz et l'électricité, il faut prendre en compte la hausse continue des prix des carburants notamment.

En ce qui concerne les dépenses énergétiques, les efforts faits en matière d'économies d'énergie et les travaux réalisés ces dernières années sur les bâtiments de la commune nous ont permis de limiter les conséquences des hausses de prix successives.

Il est ensuite fait état de changements d'affectation budgétaire ayant des effets très importants dans la construction de notre budget : une note de la Direction des Finances Publiques en date du 17 Janvier 2012 indique que lorsque les communes ont transféré intégralement aux syndicats leurs compétences, ces derniers agissent en lieu et place des communes. En conséquence, les communes adhérentes doivent donc verser uniquement des cotisations aux syndicats à l'article 6554 (chapitre 65 de la section de fonctionnement). Il en découle pour notre commune que la partie des charges des syndicats intercommunaux (SIV, SDEHG, SIAH du PAR) affectées jusqu'à lors en section d'investissement, soit près de 200.000 €, seront désormais imputées en section de fonctionnement sur le seul article 6554. En contrepartie, l'application de ces nouvelles dispositions va accroître le poids de la section de fonctionnement et soulager celui de la section d'investissement (allègement remboursement capital des emprunts). En effet, l'endettement de la commune va être réduit car tous les emprunts liés aux travaux Pool Routier étaient jusqu'à lors intégrés dans la dette. Ceci va améliorer le ratio d'endettement 2012.

Il faut ensuite évoquer les modifications apportées aux modalités de financement des contrats Enfance- Jeunesse par la C.A.F.: la C.A.F. applique depuis la rentrée 2011, une mesure annoncée en 2010, concernant la non prise en charge de la demi-heure consacrée au déjeuner au titre de l'A.L.A.E. midi, ce qui a pour conséquence de diminuer la subvention et d'augmenter le montant du marché de services avec le prestataire L.E.C. pour les

services enfance et jeunesse, qui perçoit pour le compte de la commune les prestations de la C.A.F.

En outre, le changement –imposé- de prestataire pour la couverture des risques statutaires du personnel pour les agents relevant du régime CNRACL au 1^{er} janvier 2012 induirait une forte augmentation de la prime d'assurance (+ 30.000 €) ; cela nous oblige à réduire les risques assurés : les charges patronales n'étant dans ce cadre plus couvertes, l'augmentation de ladite prime est limitée à 3.000 €. Les recettes en seront également affectées.

Les évolutions des services municipaux sont évoquées : création d'un second poste à la Police Municipale sur 8 mois du fait de surcharge de travail de l'agent en poste, mise en place du Projet Educatif Local 1/2 poste supplémentaire au service Enfance/Jeunesse), adaptation des heures de ménage aux besoins compte tenu de la fréquentation de plus en plus importante de certains locaux (Maison des associations) et de l'entrée en service d'autres équipements (Local Police Municipale, Locaux associatifs Ancien Presbytère), nouveau poste d'ATSEM à l'école maternelle si ouverture de la 7^{ème} classe. Les charges de personnel devraient donc augmenter de 5 % par rapport au Budget Primitif 2011.

L'objectif vers lequel il faut tendre est la consolidation du résultat de l'exercice de la section de fonctionnement pour financer l'autofinancement des investissements.

Pour y parvenir, une nouvelle augmentation du taux des 3 taxes ménages et de la C.F.E. de l'ordre de 1,5%, devra être envisagée pour pouvoir affecter les 2/3 de l'excédent de fonctionnement en investissement. Il convient de préciser que le montant de l'impôt assuré 2012 s'élève à 1.893.245 € (+115.373 € / produit attendu 2011).

Le Budget de fonctionnement devrait s'élever à près de 3.900.000,00 €.

Du côté des <u>dépenses d'investissement</u>, certaines paraissent s'imposer (Restes à Réaliser et dépenses prioritaires), d'autres sont envisagées :

- Les Restes à Réaliser: travaux d'extension de l'école maternelle Phase 3 (244.500 € sur partie des travaux inscrite au Budget 2011), et solde des travaux de rénovation de l'ancien presbytère (23.700 €).
- Les opérations prioritaires : solde des travaux d'extension de l'école maternelle Phase 3 (avenants d'un montant total de 50.000 €), l'acquisition foncière Castaing 1ère moitié (80.000 €) , le cheminement piétonnier de la Route de Castelnau 2ème tranche (180.000 €), l'acquisition du bâtiment de la Poste 1ère moitié (115.000 € comprenant les frais de notaire), l'aménagement du local de la Police Municipale (28.000 €) et la réfection de la toiture du lavoir (20.000 €).

• De nouvelles opérations :

Elles sont classées cette année encore en plusieurs catégories : sécurité, économies d'énergie, entretien urgence 1, entretien urgence 2, acquisitions urgence 1 et acquisitions urgence 2.

Une analyse des charges de la dette fait apparaître qu'il serait possible d'inscrire outre les dépenses prioritaires, le dépenses relatives aux catégories sécurité, économies d'énergie, entretien urgence 1 et acquisitions urgence 1 en augmentant de manière mesurée les annuités d'emprunt pour les années suivantes ; il est donc proposé de se limiter à ces inscriptions budgétaires.

Pour ce qui est des <u>recettes d'investissement</u>, on peut noter une diminution sensible du F.C.T.V.A. par rapport à l'année précédente. La T.L.E. augmente également quelque peu par rapport à 2011 (+30.000 €) ; au vu des inscriptions prévues en dépenses d'investissement, l'inscription d'un emprunt de près 600.000,00 € devrait être nécessaire pour l'équilibre de la section d'investissement.

Le budget d'investissement devrait s'élever à 1.550.000,00 €.

En ce qui concerne les budgets annexes, il est précisé que le budget de la Caisse des Ecoles augmente faiblement compte tenu du maintien des effectifs scolaires (hausse principalement liée à la classe de neige de l'école élémentaire); celui du C.C.A.S. connaît une augmentation du fait notamment de l'accroissement du nombre des repas portés au domicile des personnes âgées, et du forum social qui se déroulera cette année sur 2 journées; en investissement, seront comptabilisés en recettes, le rachat des cabanons des Jardins Solidaires à l'association « En attendant » et l'acquisition d'un nouveau microbus compte tenu de l'état de vétusté du véhicule actuel et des recettes disponibles.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des orientations budgétaires présentées, ce qu'il accepte à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 23 h 45.